[](https://www.kla.tv/20146)

Certificat Covid : Peut-on justifier une division de la société ?

**Depuis le 13 septembre 2021, une obligation élargie de certificat s’applique en Suisse. Les personnes qui ne veulent pas être vaccinées ou testées sont exclues d'une partie de la vie publique, par exemple, elles n'ont pas accès aux zones intérieures des bars et des restaurants. Dans cette émission, vous verrez des exemples impressionnants de personnes qui mettent leurs propres intérêts de côté et évitent de faire la distinction entre les personnes avec ou sans certificat Covid (nom du passe sanitaire en Suisse). Ils donnent l'exemple contre la division et l'exclusion !**

Le certificat Covid\* divise l'opinion. On parle de « société à deux classes », de « division de la société » ou de « fronts endurcis ». Le fait est que les personnes non vaccinées et les personnes sans certificat Covid subissent une pression massive et sont de plus en plus exclues de nombreux domaines de la vie publique.  
  
En Suisse, par exemple, depuis le 13 septembre 2021, l'obligation du certificat a été élargie aux espaces intérieurs des bars et restaurants ainsi qu'aux centres de loisirs, de sport et de divertissement. Un certificat est également requis pour les événements en intérieur, à l'exclusion des salles privées, ainsi que pour les événements en extérieur réunissant plus de 1 000 personnes.  
  
Tous ces domaines nécessitant des certificats ne sont pas vitaux mais « facultatifs », pourrait-on dire. Mais qu'en est-il du lieu de travail ? En effet les employeurs sont autorisés à intégrer le certificat dans leur plan de protection. À l'hôpital cantonal d'Uri, par exemple, les patients, les visiteurs et le personnel doivent présenter un certificat Covid. Dans les cantons romands de Genève et du Jura, l'obligation de certificat s'applique au personnel de tous les hôpitaux, homes et services de soins à domicile Spitex. D'autres hôpitaux ou employeurs sont susceptibles de suivre.  
  
Le fait que le certificat obligatoire entraîne inévitablement une société à deux classes et l'exclusion ne devrait guère contesté. Mais les avis divergent largement quant à la justification de cette mesure :  
  
Les personnes qui ne se font pas vacciner ou qui ne sont pas testées, sont fautives, disent certains – la vaccination et le test PCR constituent une atteinte à l'intégrité physique (selon l'article 122 du code pénal), disent d'autres.  
Etre vacciné évite une évolution grave de la maladie, disent certains – NE PAS être vacciné évite les effets secondaires voire même la mort, disent d'autres.  
Le certificat obligatoire est nécessaire pour retrouver la liberté, disent certains – l’obligation de certificat est une manœuvre stratégique pour établir un État de surveillance, voire un Nouvel Ordre Mondial, disent d'autres.  
Certains justifient l'exigence d'un certificat par la « loi d'urgence », qui sert à préserver la capacité de l'État à agir dans des circonstances graves – d'autres considèrent l'exigence d'un certificat comme inconstitutionnelle, car le droit à la « liberté individuelle » n'est pas garanti (selon l'article 10 de la Constitution fédérale).  
  
Enfin, les avis divergent sur la question de savoir si une exigence de certificat est « proportionnée ». « OUI » disent les uns, « pour lutter contre une pandémie » – « NON », disent les autres, « car au pire on aurait affaire à une pandémie de grippe moyenne, comparable à celle de1936, 1957 et 1968 ».  
  
Selon l'éthicienne Ruth Baumann-Hölzle, nous avons des « dilemmes éthiques », une « classification problématique » et une « division croissante de la société ». Il y a un manque de compréhension des deux côtés, du côté des pro-vaccins comme du côté des contre. « Les dilemmes éthiques, nous ne pourrons jamais les résoudre, [...] mais nous pouvons les gérer mieux, ou moins bien. »  
  
Le 7 septembre 2021, la chaîne de télévision régionale suisse « Telebasel » a résumé ainsi ce que cela pourrait signifier « mieux gérer »:  
Il est important d'écouter ceux qui ont des opinions différentes et de leur répondre. « La division ne peut pas être le but dans notre pays », [...] la division est contraire à ce qu'est la Suisse. Il s'agit de trouver des solutions ensemble – « ensemble, comme la diversité dans l'unité ».  
  
Qui est à l'origine de cette déclaration ? La conseillère fédérale et ministre de la Justice Karin Keller-Sutter. Reste à savoir comment elle concilie sa déclaration avec l'exigence du Conseil fédéral d'un certificat étendu. Cependant, de plus en plus de personnes mettent ces paroles en pratique. Au lieu de s'insulter avec des jurons tels que « fasciste », ils évitent de faire la distinction entre les personnes avec ou sans certificat Covid. Au lieu de céder à la pression massive, ils ont mis leurs propres intérêts de côté. Ils donnent l’exemple contre la division et l'exclusion !  
  
Voyez maintenant quelques exemples dignes d'être imités qui illustrent qu'une obligation de certificat ne peut être justifiée !  
  
Exemple 1 :  
Le « Seehuis », grill, bistro, club de plage et camping à Giswil, a fermé son espace intérieur depuis le 13 septembre. Raison : « Peu importe que vous soyez vacciné ou non, testé ou non, guéri, en bonne santé, homme, femme, autre, grand, petit, gros ou mince, fumeur ou non-fumeur, vieux, jeune, sportif ou non, blond, brun, roux, noir ou blanc, avec ou sans certificat... Tout le monde est le bienvenu sur notre terrasse accueillante. Nous sommes contre la discrimination ! »  
  
Exemple 2 :  
Le café « Spatzentreff » à Cham, populaire auprès des parents et des enfants et connu au-delà de la région, ferme ses portes à cause de l'obligation de certificat. Les exploitants voient leur rôle bafoué par les nouvelles exigences fédérales : ils ne peuvent accepter le fait de ne plus être autorisés à accueillir toutes les personnes chez eux.  
  
Exemple 3 :  
Le bar thurgovien « Joe's Bar » a annoncé sur Facebook qu'il allait fermer. Au lieu de cela, les locaux seront désormais utilisés pour des réunions d'un « groupe d'entraide pour les victimes de discrimination ». L'ancien bar annonce qu'il accueille tous les clients, même ceux qui n'ont pas de certificat.  
  
Exemple 4 :  
Sur le compte Telegram « #Allesindwillkommen », les restaurants et autres PME s'engagent à ne pas demander de document sanitaire. C'est le cas du « Farel Bistro » à Bienne. Les invités ont rapporté que deux officiers de police leur ont demandé si le certificat avait été vérifié. Les invités n'ont pas répondu à cette question, mais ont souligné l'absence de base juridique. Puis les policiers sont allés voir le propriétaire. Après quelques minutes de discussion pacifique, les policiers sont repartis, sans aucune menace de sanction. Ils avaient eux-mêmes été mal à l'aise. Quelques jours plus tard cependant, le bistrot a été soumis à une forte pression de la part de la police cantonale bernoise. Il a été menacé de fermeture forcée et du retrait de sa licence d'exploitation. Cependant, le « Farel Bistro » a trouvé une solution afin que tous les clients continuent à être traités de la même manière : Ils ont fermé l'espace intérieur et ne servent plus que la terrasse et des plats à emporter.  
  
Exemple 5 :  
La société « Cinema 8 AG » de Schöftland, qui emploie une centaine de personnes et possède cinq salles de cinéma, un hôtel, deux restaurants, des bars, un bowling américain, une « SpaßFabrik », etc. a limité son offre à partir du 13 septembre. Raison :  
« CHEZ NOUS, IL Y A DE LA PLACE POUR TOUTES LES PERSONNES ET TOUTES LES OPINIONS. AVEC NOUS, TOUT LE MONDE A ACCÈS AUX MÊMES SERVICES.  
AVEC NOUS, TOUT LE MONDE EST LE BIENVENU. Étant donné que pour nous TOUS nos clients sont aussi importants les uns que les autres, nous, la société « Cinema 8 AG », avons décidé de ne proposer que des services qui, compte tenu des nouvelles dispositions légales, sont accessibles à TOUS nos clients. Parce que nous sommes...  
POUR une coexistence pacifique,  
POUR un traitement égal de toutes les personnes,  
POUR une vie dans la dignité et la liberté. »  
  
De nombreux autres exemples sont susceptibles de suivre...

**de dd.**

**Sources:**

Ausgeweitete Zertifikatspflicht in der Schweiz ab dem 13. September 2021:  
<https://www.srf.ch/news/schweiz/3g-regel-wird-ausgeweitet-zertifikatspflicht-das-gilt-ab-montag>  
  
<https://www.srf.ch/news/schweiz/neues-regime-an-hochschulen-mit-zertifikat-an-die-uni-fuer-viele-studierende-gilt-kuenftig-3g>  
  
Zertifikatspflicht am Kantonsspital Uri:  
<https://www.luzernerzeitung.ch/zentralschweiz/uri/zertifikatspflicht-kantonsspital-uri-das-sagt-der-spitaldirektor-ld.2184294?reduced=true>  
  
Fakten zu Covid-19:  
<https://swprs.org/fakten-zu-covid-19/>  
  
Covid-Zertifikat am Arbeitsplatz spaltet die Gesellschaft:  
<https://www.srf.ch/news/schweiz/privilegien-fuer-geimpfte-covid-zertifikat-am-arbeitsplatz-spaltet-die-gesellschaft>  
  
Justizministerin Karin Keller-Sutter am Zentralfest des Schweizerischen Studentenvereins:  
<https://telebasel.ch/2021/09/07/int-ticker-4/?channel=105105>  
  
Beispiel 1: „Seehuis“ – BBQ, Bistro, Beach Club und Camping – in Giswil:  
<https://www.chruitundchabis.ch/>  
  
Beispiel 2: Café „Spatzentreff“ in Cham schließt:  
<https://www.luzernerzeitung.ch/zentralschweiz/zug/wegen-corona-cafe-spatzentreff-schliesst-seine-pforten-schade-dass-die-kleinen-auf-diese-weise-unter-der-krise-leiden-muessen-ld.2186007?reduced=true>  
<https://www.facebook.com/cafespatzentreff/>  
  
Beispiel 3: „Joe’s Bar“ in Diessenhofen:  
<https://www.facebook.com/joesbar.diessenhofen/>  
  
Beispiel 4: „Farel Bistro“ in Biel:  
Telegram-Kanal „#Allesindwillkommen“ / „Farel Bistro“  
  
Beispiel 5: „Cinema 8 AG“ in Schöftland:  
<https://storage.cinema8.ch/file/willkommens-flyer_TmD6I93a.pdf>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Coronavirus-fr - [www.kla.tv/Coronavirus-fr](https://www.kla.tv/Coronavirus-fr)  
  
#DroitsDuPeupleSuisse - du peuple suisse - [www.kla.tv/DroitsDuPeupleSuisse](https://www.kla.tv/DroitsDuPeupleSuisse)  
  
#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)  
  
#DroitsFondamentaux - fondamentaux - [www.kla.tv/DroitsFondamentaux](https://www.kla.tv/DroitsFondamentaux)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.